

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0258

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0258**

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2019
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par un contrat de concession conclu pour une durée de 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à minuit, la société Blue Green groupe SAUR s'est vu confier la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Grand-Lyon-Chassieu.

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au titre de l'exercice 2019 comporte, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ainsi que les conditions d'exécution du service public.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur les 3 derniers exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

I - Données financières des exercices 2017-2019 (en k€)

	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
charges	1 706	1 939	1 872	- 3 %	→
produits	1 909	2 000	1 934	- 3 %	→
résultat net	203	61	62	+ 2 %	→

Le niveau des charges comme celui des produits est en légère baisse : - 3 % pour les 2 postes.

Dans le détail, le poste "charges de personnel" est en nette diminution (770 k€ en 2019 contre 913 k€ en 2018) ce qui s'explique par une stabilisation des effectifs et un moindre recours aux intérimaires sur l'activité de restauration.

Le poste "coût matières" est en forte augmentation (318 k€ en 2019 contre 182 k€ en 2018) du fait d'achats pour le stock de la boutique.

II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (chiffre d'affaires par activité, en k€)

	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019	
				En %	Tendance
golf	1 083	1 135	1 111	- 2 %	→
enseignement	302	308	278	- 10 %	↘
boutique	130	147	166	+ 13 %	↗
restauration	393	405	375	- 7 %	↘

En 2019, 72 % du chiffre d'affaires total (1 934 k€) est réalisé avec les activités de service public du golf et de l'enseignement, cette proportion est stable par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires "enseignement" se répartit entre :

- l'enseignement de longue durée des adultes ("enseignement lissé" : chiffre d'affaires = 143 k€, - 22 %),
- les cours individuels et les carnets de leçons ("enseignement non lissé" : chiffre d'affaires = 97 k€, + 15 %),
- l'école de golf et le scolaire : (chiffre d'affaires = 39 k€, - 8 %).

Comme l'année précédente, l'activité "boutique" est en nette augmentation (+ 12 %).

L'activité restauration est par contre en diminution de 7 % de chiffre d'affaires par rapport à 2018.

III - Détail des activités golf et enseignement en volume

	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018	
				En %	Tendance
abonnements golf	569	615	652	+ 6 %	↗
droits d'entrée unique (green fees)	18 322	20 639	21 266	+ 3 %	↗

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter (+ 6 % entre 2018 et 2019). Les abonnés sont à 28 % des femmes et 72 % des hommes.

La consommation de produits "green fees" (droits d'entrée unique) est également toujours en hausse : + 3 % entre 2018 et 2019.

Le nombre de départs des abonnés est en légère baisse par rapport à 2018 : 30 095 départs en 2019 contre 31 146 départs en 2018, soit % - 3 %.

Le nombre total de départs à l'année (green fees + abonnés) est donc de 51 361 en 2019. Il est globalement stable par rapport à 2018 (51 785 départs).

L'école de golf connaît une baisse de fréquentation : en 2019 elle compte 82 enfants de moins de 18 ans contre 90 en 2018.

Le nombre d'adhérents à l'association sportive est en diminution (223 contre 243 en 2018).

Le nombre de licenciés est en augmentation avec 1 120 licenciés en 2019 (941 en 2018 soit + 19 %).

Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2019 via une plateforme internet. Le questionnaire a été envoyé à 4 206 personnes avec un taux de retour de 15 % et un taux de satisfaction de 68 %, en progression de 3 points ET fait ressortir les principaux éléments suivants :

- points forts : accueil/courtoisie du personnel (84 % de satisfaits) ; qualité du service d'accueil et des informations fournies (83 %) ; satisfaction des horaires d'ouverture de l'accueil (82 %) ; indication/signalisation pour accéder au golf (80 %) ; accessibilité/signalétique à l'arrivée au golf (79 %).

- points faibles : qualité/efficacité de l'aire de lavage (seulement 41 % de satisfaits) ; départs (49 %) ; rapport qualité/prix du restaurant (52 %) ; qualité du repas (56 %) ; bunkers (56 %).

En 2019, le budget des investissements réalisés est de 93 k€ HT (142 k€ en 2018) essentiellement en matériel d'exploitation (renouvellement d'un tracteur, d'une tondeuse autoportée et de divers matériels d'entretien) et pour le restaurant.

Concernant la politique de développement durable mise en œuvre par le délégataire, l'année 2019 est marquée, comme l'année précédente, par une diminution de la consommation en eau (49 543 m³ contre 86 287 m³ en 2018) et la poursuite du remplacement des éclairages standards par des LED (80 % de relamping LED réalisé à ce jour sur le site).

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire Blue Green groupe SAUR sur l'exercice 2019 sont :

- la poursuite des investissements et du gros entretien renouvellement (GER) dans l'attente de la construction du nouveau club-house,
- la légère baisse du chiffre d'affaires global et de tous les secteurs d'activités sauf la boutique.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 17 novembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2019 produit par la Société Blue Green groupe SAUR au titre de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfs ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.